

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 1^{er} jour d'octobre 2012, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;
M. Serge Boutin;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

ADOPTÉE,

- 1.- **Prière;** **Réunion du 1^{er} jour d'octobre 2012**
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation du procès-verbal du 10 septembre 2012;
- 5.- Suivi au procès-verbal;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.10-12;
- 7.- Dépôt des indicateurs de gestion;
- 8.- Adoption du projet de règlement numéro 415-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- 9.- Résolution, équipement pour travaux de déneigement des trottoirs;
- 10.- Résolution, nomination d'un représentant municipal au CA du DISC;
- 11.- Résolution, transfert du nouveau rôle d'évaluation par C.I.B.;
- 12.- Résolution, Fondation du Cégep de Beauce-Appalaches;
- 13.- Adoption, projet d'acquisition de parcelles de terrains;
- 14.- Réservation des heures année 2013, pour service d'inspection de la MRC des Etchemins;
- 15.- Résolution, renouvellement de notre adhésion à la Chambre de Commerce de Bellechasse;
- 16.- Demande de la FADOQ, Les Bons Vivants de Saint-Camille;

- 17.- Formation inspecteur municipal, sur les enrobés bitumineux à St-Georges;
- 18.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
A-Membres des comités;
B-Voirie;
C-Incendie;
D-Aqueduc et égout;
E-Administration;
F-Maire.;
- 19.- Correspondance;
- 20.- Varia: A) Vandaliste;
B) Achat d'une pompe au poste de pompage eau potable;
C) Trottoirs rue de la Fabrique;
D)
- 21.- Question(s) de l'assistance;
- 22.- Levée de l'assemblée;

Résolution no. 200-10-12

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le procès-verbal du 10 septembre 2012 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 201-10-12

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Local des garde-chasses

Les travaux de transformation du local des garde-chasses ont débuté, et devraient se terminer d'ici une semaine.

Financement des travaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée

La première partie des travaux d'aqueduc, d'égout et de la chaussée a été financée sur un prêt à long terme pour une période de 10 ans pour la partie de la Municipalité, mais pour le Gouvernement du Québec pour le programme PIQM, le montant est payable sur 20 ans.

Dérogation mineure

Une réunion se tiendra le 17 octobre prochain en rapport à une dérogation mineure, et une demande de permis de rénovation et d'agrandissement de la propriété de Mme Jinny Bolduc.

Services incendie

La directrice mentionne qu'un ordinateur portable a été acheté pour le service incendie de Saint-Camille pour l'implantation des logiciels Cauca et première ligne. Notre chef pompier, M. Pierre Morneau s'occupera de faire l'entrée des données dans ces nouveaux logiciels.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 10-12

ATTENDU : la liste des comptes numéro 10-12 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 1^{er} jour d'octobre 2012 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 841,640,78\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 10-12 tels que modifiés. Le total des comptes pour OCTOBRE 2012 s'élève à : **841,640.78\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 10-12.

	LISTE DES COMPTES PAYÉS	NO. CHÈQUE
	SEPTEMBRE 2012 :	
1-	727 801,61 \$	Ch.1200488
2-	50,00 \$	Ch.1200489
3-	85,04 \$	Ch.1200490
4-	200,00 \$	Ch.1200491
5-	90,00 \$	Ch.1200492
6-	117,64 \$	Ch.1200493
7-	86,30 \$	Ch.1200494
8-	95,43 \$	Ch.1200495
9-	976,77 \$	Ch.1200496
10-	80,80 \$	Ch.1200497
11-	321,08 \$	Ch.1200498
12-	125,00 \$	Ch.1200499
13-	1 068,20 \$	Ch.1200500
14-	426,59 \$	Ch.1200501
15-	4 632,75 \$	Ch.1200502
16-	54,51 \$	Ch.1200503
17-	85,04 \$	Ch.1200504
18-	1 068,20 \$	Ch.1200505
19-	1 389,74 \$	Ch.1200506
20-	474,92 \$	Ch.1200507
21-	1 068,20 \$-	
	<u>738 161,42 \$</u>	
22-	28,74 \$	Ch.1200508
23-	16,57 \$	Ch.1200509
24-	193,58 \$	Ch.1200510
25-	1 209,09 \$	Ch.1200511
26-	275,94 \$	Ch.1200512
27-	11,21 \$	Ch.1200513
28-	6,90 \$	Ch.1200514
29-	18,68 \$	Ch.1200515
30-	27,59 \$	Ch.1200516
31-	4 599,00 \$	Ch.1200517
32-	1 569,44 \$	Ch.1200518
33-	167,86 \$	Ch.1200519

34-	710,48 \$	Ch.1200520
35-	23 028,00 \$	Ch.1200521
36-	375,99 \$	Ch.1200522
37-	137,25 \$	Ch.1200523
38-	32,68 \$	Ch.1200524
39-	494,38 \$	Ch.1200525
40-	253,93 \$	Ch.1200526
41-	172,35 \$	Ch.1200527
42-	1 182,04 \$	Ch.1200528
43-	425,75 \$	Ch.1200529
44-	21 494,58 \$	Ch.1200530
45-	101,72 \$	Ch.1200531
46-	24 731,49 \$	Ch.1200532
47-	132,45 \$	Ch.1200533
48-	1 400,90 \$	Ch.1200534
49-	103,20 \$	Ch.1200535
	82 901,79 \$	

	GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE OCTOBRE 2012	12 974,56 \$
--	--	---------------------

	LISTE DES COMPTES	Feuille-10-12
	À AJOUTER OCT. 12	No. Chèque
50-	170,78 \$	Ch.1200536
51-	221,58 \$	Ch.1200537
52-	651,66 \$	Ch.1200538
53-	1 274,48 \$	Ch.1200539
54-	105,00 \$	Ch.1200540
55-	338,59 \$	Ch.1200541
56-	9,71 \$	Ch.1200542
57-	200,00 \$	Ch.1200543
58-	225,11 \$	Ch.1200544
59-	863,69 \$	Ch.1200545
60-	90,30 \$	Ch.1200546
61-	486,85 \$	Ch.1200547
62-	75,00 \$	Ch.1200548
63-	45,00 \$	Ch.1200549
64-	2 874,00 \$	Ch.1200550
64-	(28,74) \$	Ch.1200508 chèque annulé
	7 603,01 \$	Sous-total
	841 640,78 \$	TOTAL DES COMPTES

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'octobre 2012.

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

Résolution no. 202-10-12

7.0 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale fait le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2011.

Organisme Saint-Camille-de-Lellis Code géographique 28070

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE 2011

		2011	2010	2009
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Sécurité incendie				
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (a)	1	0,12 \$	0,11 \$	S.O.
Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation (b)	2	0,15 \$	0,14 \$	S.O.
TRANSPORT ROUTIER				
Voirie municipale				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	3	1 844 \$	1 919 \$	1 403 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	4	2 030 \$	2 105 \$	1 589 \$
Enlèvement de la neige				
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	5	772 \$	858 \$	963 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	6	1 039 \$	1 126 \$	1 231 \$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	7	358,9744	239,3162	205,1282
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	8	16 271 \$	11 427 \$	10 799 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	9	20 858 \$	16 014 \$	15 386 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	10	0,02 \$	0,02 \$	0,02 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	11	0,02 \$	0,02 \$	0,02 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	12	0,69 \$	0,63 \$	0,60 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	13	0,87 \$	0,88 \$	0,86 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	14	0,08 \$	0,13 \$	0,09 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	15	0,19 \$	0,27 \$	0,20 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	16	731 \$	723 \$	723 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	17	731 \$	723 \$	723 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	18	S.O.	S.O.	S.O.
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	19	S.O.	S.O.	S.O.
Déchets domestiques et assimilés				
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	20	124,45 \$	120,94 \$	\$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	21	124,45 \$	120,94 \$	\$
Collecte sélective de matières recyclables				
Rendement moyen annuel de la collecte sélective	22	0,10 t	t	t
Taux annuel de diversion	23	23,42 %	%	%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE				
Croissance des valeurs résidentielles imposables	24	1,07 %	%	%
RESSOURCES HUMAINES				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	25	2,56 %	2,84 %	2,73 %
Effort de formation par employé	26	24,14 h	27,59 h	25,17 h
Taux de départs potentiels à la retraite	27	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges

4

8.0 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par règlement;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement se fait en date 1^{er} octobre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui se tiendra le 15 octobre 2012;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement sera publié le 3^e jour d'octobre 2012;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 10 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis, et ledit conseil ordonne et statue par le projet de règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent projet règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent projet règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, annexe A est adopté.

Article 4 Code d'éthique et déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Camille, version finale sera adopté à la séance du 5 novembre 2012.

Article 5 Entrée en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE,

Résolution 203-10-12

9.0 RÉSOLUTION, ÉQUIPEMENT POUR TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut faire l'acquisition d'un équipement (tracteur municipal) pour effectuer le déneigement de ses trottoirs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Municipalité de Saint-Camille doit procéder par appel d'offres par voie d'invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires, parce que le contrat de location-achat est à plus de 25,000\$ mais en bas de 100,000\$;

PAR CES MOTIFS, EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE :

Le Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis procède par appel d'offres par voie d'invitation pour la location-achat d'un équipement de déneigement (tracteur municipal) auprès d'au moins deux soumissionnaires;

QUE la clause de location incluse au devis d'appel d'offres soit pour une période de 5 mois.

ADOPTÉE,

Résolution 204-10-12

10.0 RÉSOLUTION, NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DISC

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal nomme M. Paul Audet, à titre de représentant municipal, au sein du conseil d'administration du Développement Industriel Saint-Camille. Le mandat est pour trois ans.

ADOPTÉE,

Résolution 205-10-12

11.0 RÉSOLUTION, TRANSFERT DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION PAR CIB

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau rôle d'évaluation a été déposé en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles données devront être incorporées au rôle en vigueur, et que c'est beaucoup de travail, et de vérification;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis octroie le contrat de transfert du nouveau rôle d'évaluation à la compagnie, Corporation Informatique de Bellechasse (CIB Inc.) pour un montant de 375\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

Résolution no. 206-10-12

12.0 RÉSOLUTION – FONDATION DU CEGEP BEAUCE-APPALACHES

Cet item est annulé.

13.0 ADOPTION, PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS

Terrain à M. Marcel Poulin :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. Marcel Poulin, situé sur le lot 17-P, rang 6, Canton Bellechasse, à Saint-Camille, mesurant approximativement 190' de longueur X 10' ou 15' de largeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut acheter cette parcelle de terrain pour pouvoir conserver le chemin de contournement tracé durant les travaux de la route 204, et que c'est une sécurité en cas de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE M. Marcel Poulin veut vendre cette parcelle de terrain à la Municipalité de Saint-Camille pour la valeur nominale d'un dollars;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ETIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à M. Marcel Poulin, et situé sur le lot 17-P, rang 6, Canton Bellechasse, à Saint-Camille, mesurant approximativement 190' de longueur X 10' ou 15' de largeur;

QUE l'on autorise le Maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à l'achat et tous autres documents;

QUE l'on paye tous les frais inhérents au contrat;

ADOPTÉE,

Résolution 207-10-12

Terrain de Mme Thérèse Laliberté :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Mme Thérèse Laliberté, situé sur le lot 17-P, rang 6, Canton Bellechasse, à Saint-Camille, mesurant approximativement 200' de longueur X 50' de largeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut acheter cette parcelle de terrain pour pouvoir conserver le chemin de contournement tracé durant les travaux de la route 204, et que c'est une sécurité en cas de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thérèse Laliberté veut vendre cette parcelle de terrain à la Municipalité de Saint-Camille pour la valeur nominale d'un dollar, et elle demande l'installation de trois poteaux et deux lumières de rue, en plus de l'épandage de gravier bleu sur la rue Lapointe, à Saint-Camille.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à Mme Thérèse Laliberté, et situé sur le lot 17-P, rang 6, Canton Bellechasse, à Saint-Camille, mesurant approximativement 200' de longueur X 50' de largeur;

QUE l'on autorise le Maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à l'achat et tous autres documents;

QUE l'on paye tous les frais inhérents au contrat;

ADOPTÉE,

Résolution no. 208-10-12

14.0 RÉSOLUTION, RÉSERVATION DES HEURES, ANNÉE 2013 POUR LE SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC DES ETCHÉMINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut réserver des heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a évalué ses besoins à 100 heures pour les services d'un technicien en urbanisme;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille réserve 100 heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme. Ces heures seront budgétisées en 2013.

ADOPTÉE,

Résolution no. 209-10-12

15.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BELLECHASSE

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce de Bellechasse pour l'année 2013. Le montant de la contribution s'élève à 170.00\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 210-10-12

16.0 DEMANDE DE LA FADOQ, LES BONS VIVANTS DE SAINT-CAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille commandite la FADOQ, LES BONS VIVANTS DE SAINT-CAMILLE pour un montant de 100\$ pour l'organisation d'un bingo récréatif au profit de la Fabrique Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution no. 211-10-12

17.0 FORMATION INSPECTEUR MUNICIPAL, SUR LES ENROBÉS BITUMINEUX À SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT QU'une formation se tiendra le 4 octobre prochain à Saint-Georges pour « Les Enrobés Bitumineux : bien comprendre pour mieux gérer »;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est prioritaire pour l'inspecteur municipal et pour la gestion de projet de renouvellement de routes;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise l'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin, à suivre la formation avec l'UMQ sur « Les enrobés Bitumineux ». Le coût de cette formation, 300\$ taxes en sus.

ADOPTÉE,

Résolution no. 212-10-12

18.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Route des créateurs :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que cette activité a été un véritable succès, plusieurs personnes de l'extérieur sont venus nous visiter, il y avait entre autres des gens de : St-Raphaël, Ste-Rose, St-Luc, Ste-Sabine, St-Magloire, Lac-Etchemin.

Une publicité a été faite dans le journal La Voix du Sud.

Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne qu'une partie de la rue de la Fabrique a été asphaltée. Également, au cours des prochaines semaines, le creusage des fossés sera effectué dans différents rangs.

Incendie :

M. Étienne Cayouette-Goupil indique qu'il faudra passer un contrat de servitude pour pouvoir installer une borne sèche sur le terrain de M. Reno Asselin.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal demande une servitude perpétuelle, pour l'installation d'une borne sèche sur le terrain de M. Reno Asselin.

QUE l'on autorise le maire M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille le contrat de servitude, que tous les frais de notaire relatifs à la servitude soient payables par les municipalités de Saint-Camille et Sainte-Justine, tel que convenu.

ADOPTÉE,

Résolution no. 213-10-12

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : conseil des maires, conseil d'administration de la MRC, réunion de travail de la municipalité, réunion de travail de la MRC, Congrès des maires, soirée hommage aux bénévoles de l'URLS. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

19.0 CORRESPONDANCE

Lettre, Ministère des Finance du Québec

Lecture est faite d'une lettre du Ministère des Finances confirmant l'approbation des conditions d'emprunt pour le financement permanent, prêt à long terme de 472,200\$ en date du 18 septembre 2012.

Lettre d'Hydro-Québec pour le réseau d'éclairage public

Lecture est faite d'une lettre d'Hydro-Québec nous informant des nouvelles obligations pour la sécurité des électriciens, et les responsabilités de la municipalité de s'assurer que les entrepreneurs appelés à exécuter des travaux d'entretien sur les installations d'éclairage public sont dûment habilités par Hydro-Québec, et ont signé avec elle la convention : Intervention près des lignes électriques.

Communiqué de l'ADMQ

Lecture est faite d'un courriel nous informant de la nomination de M. Sylvain Gaudreault à titre de ministre des Affaires municipales, des Transports et de l'Occupation du territoire.

20.0 VARIA :

A) VANDALISME - COUR DE L'ÉCOLE, TERRAIN DES LOISIRS

Les membres du conseil d'un commun accord acceptent qu'un panneau soit installé pour indiquer « Surveillance par caméra », et spécifier que le flânage est interdit après 23h. De plus, les barrières seront fermées à clefs.

B) POMPE POSTE DE POMPAGE EAU POTABLE

Il est mentionné qu'une pompe à la station de pompage d'eau potable est défectueuse, et qu'elle doit être changée.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'on précède à l'achat de gré à gré, d'une pompe submersible avec tuyau en stainless, pour la station de pompage d'eau potable. Des cotations seront demandées dans les prochains jours à cet égard.

ADOPTÉE,

Résolution no. 214-10-12

C) TROTTOIRS, RUE DE LA FABRIQUE

Une petite section, des trottoirs de la rue de la Fabrique sont très endommagés, avant d'entreprendre des travaux de correction, il faudrait évaluer le coût de travaux, le coût pour les tuyaux de drainage, etc. A discuter lors d'une prochaine séance de travail.

21.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h35.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu

Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis Province de Québec

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le lundi, 17e jour d'octobre 2012, à 19h30 à la salle du conseil.

1.0 L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot.**

**Absents : M. Richard Pouliot;
M. Serge Boutin.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Appel des présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption de la dérogation mineure de Mme Jinny Bolduc;
- 4.0 Appel d'offres achat d'un équipement pour le déneigement des trottoirs;
- 5.0 Poste de préposé au déneigement;
- 6.0 Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que l'on accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 215-10-12

3.0 ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MME JINNY BOLDUC

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de Mme Jinny Bolduc relativement à une dérogation mineure pour la rénovation, et l'agrandissement de sa maison sise au 63, rue de la Fabrique, à Saint-Camille, lot 18-12, rang 6, Canton Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'après vérification du plan d'implantation de l'arpenteur géomètre, la bâtisse n'empiètera que de 15% de la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a approuvé cette demande de dérogation mineure lors d'une assemblée spéciale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUCETTE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de Mme Jinny Bolduc, du 63, rue de la Fabrique, à Saint-Camille, lot 18-12, rang 6, Canton Bellechasse pour une marge de recul avant qui sera à 6,7 mètres au lieu 7,6 mètres.

ADOPTÉE,

Résolution no. 216-10-12

4.0 APPEL D'OFFRES, ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on procède par appel d'offres par invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires pour l'achat d'un équipement de déneigement (tracteur municipal).

QUE l'on demande au soumissionnaire que le paiement se fasse de la manière suivante : la moitié du paiement à la réception de l'équipement et la balance le 30 janvier 2013.

ADOPTÉE,

Résolution no. 217-10-12

5.0 POSTE DE JOURNALIER SAISONNIER AU DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille publie une annonce via une lettre circulaire envoyée par la poste pour combler le poste de journalier saisonnier au déneigement.

Les personnes auront jusqu'à 2 novembre pour soumettre leur candidature à la Municipalité.

ADOPTÉE,

Résolution no. 218-10-12

6.0 POSTE DE GARDIEN DE LA PATINOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille publie une annonce via une lettre circulaire envoyée par la poste pour combler le poste de gardien de la patinoire.

Les personnes auront jusqu'à 2 novembre pour soumettre leur candidature à la Municipalité.

ADOPTÉE,

Résolution no. 219-10-12

7.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h28.

Maire, Adélard Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu